

ARTICLE EX-POST DU RAN

Élaboration, mise en œuvre et utilisation de l'évaluation des risques pour les délinquants extrémistes et terroristes violents

Introduction

Dans l'ensemble de l'UE, des outils d'évaluation des risques plus spécialisés sont nécessaires pour évaluer le risque de radicalisation, d'extrémisme et/ou de terrorisme au sein de la population des délinquants. Plusieurs outils de ce type ont été mis au point et sont utilisés au moment de la rédaction du présent article, par exemple l'ERG 22+ (Guide des risques liés à l'extrémisme 22+) et VERA-2R (version 2 révisée de l'Évaluation des risques liés à l'extrémisme violent). Des outils plus spécialisés sont en cours d'élaboration dans toute l'UE, soit dans des contextes nationaux, soit dans le cadre de projets européens.

La réunion du groupe de travail RAN Prison et probation (P&P) qui s'est tenue les 9 et 10 juillet à Bruxelles a mis l'accent sur l'aspect organisationnel des outils spécialisés d'évaluation des risques: prise de décision visant à déterminer si un outil spécialisé est nécessaire et en déterminer l'objectif; élaboration du processus de mise en œuvre; importance de la sélection et de la formation des

Le présent article ex-post repose sur les contributions des participants à la réunion du groupe de travail RAN H&SC relative à la mise en œuvre de l'évaluation des risques qui s'est tenue à Bruxelles les 9 et 10 juillet. Cet article a pour auteurs **Simon Cornwall**, consultant dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et **Merel Molenkamp** du Centre d'excellence du RAN. Les opinions exprimées dans cette analyse ne reflètent pas la position officielle de la Commission européenne ou des États membres.

évaluateurs appropriés (professionnels utilisant cet outil d'évaluation) et considérations particulières au contexte de la prison et de la probation et à la population des délinquants.

Le présent article ex-post contient des lignes directrices à l'intention des professionnels des services pénitentiaires de probation impliqués dans la création, l'utilisation et/ou la mise en œuvre d'outils spécialisés d'évaluation des risques.

Qu'est-ce que l'évaluation des risques?

«L'évaluation des risques a pour objectif de mettre en lumière la criminalité future et de gérer les risques que présentent les délinquants tout au long de la procédure pénale. L'évaluation des risques est le processus par lequel les délinquants sont évalués en fonction de plusieurs variables clés dont on sait empiriquement qu'elles augmentent la probabilité de commettre une infraction (1).»

La pénologie utilise deux principaux modèles d'évaluation des risques. Le premier modèle est utilisé pour détecter, prévenir et punir les actes criminels et pour minimiser les risques au moyen de la réinsertion. Le deuxième modèle mis à jour, fondé sur la justice actuarielle, prédit les résultats en utilisant des profils de risque (plutôt qu'en se fondant sur le concept de risque individuel). La justice actuarielle «vise principalement à estimer et à prévenir les comportements futurs plutôt qu'à les sanctionner ou à en comprendre et à en traiter les causes» (2).

Cette évolution vers des évaluations plus scientifiques nécessite des personnes qualifiées pour leur réalisation. Même si une évaluation peut être utilisée à plusieurs fins, elle doit être conçue en gardant à l'esprit des résultats spécifiques, par exemple la catégorisation des détenus, le soutien au travail préalable au procès ou à la condamnation, la réinsertion ou la détermination des risques. Les groupes cibles peuvent inclure des cohortes particulières de délinquants, tels que les terroristes condamnés, ou les individus ayant des problèmes particuliers, notamment des troubles mentaux.

(¹) Voir en ligne
(<https://www.insideprison.com/riskassessment.asp>).

Évaluation et détection des risques

Dans le présent document, l'évaluation des risques fait référence à une évaluation spécialisée, individualisée et complète du risque de radicalisation, d'extrémisme et/ou de terrorisme.

En revanche, la détection des risques, souvent effectuée au moyen d'un outil moins complet, se concentre principalement sur les comportements qui pourraient indiquer une radicalisation ou une implication dans une idéologie extrémiste ou terroriste, mais sans nécessairement en analyser l'ampleur, les éléments moteurs ou la probabilité d'aboutir à un comportement criminel. La

détection est axée sur la collecte d'information à un niveau plus élémentaire afin de déterminer l'aptitude des personnes à faire l'objet d'une évaluation spécifique. En outre, elle peut contribuer à déterminer si une surveillance accrue est nécessaire. L'utilisation d'outils de détection peut contribuer à économiser du temps et des ressources. Les personnes qui travaillent avec des outils spécifiques de détection de la radicalisation, de l'extrémisme et/ou du terrorisme doivent bénéficier d'une formation pour utiliser ces outils et consigner leurs observations.

Objectifs de l'évaluation spécialisée des risques pour les délinquants radicalisés

Lors de la sélection et de la conception d'un outil spécialisé d'évaluation des risques d'extrémisme (violent) et/ou de radicalisation, la première étape consiste à déterminer l'objectif et la finalité d'un tel outil dans votre système pénitentiaire ou de probation. Que souhaitez-vous apprendre et/ou accomplir avec un tel outil?

(²) Robert, D. (2004). «Actuarial Justice» (Justice actuarielle). Dans M. Bosworth (ed.), *Encyclopedia of Prisons and Correctional Facilities* (pp. 12). Thousand Oaks, Californie, États-Unis: Sage Publications, Inc.

Les outils d'évaluation des risques peuvent être conçus pour être utilisés pour des objectifs différents et multiples, comme expliqué ci-dessous.

En tant qu'outil organisationnel. Utilisé pour organiser les différentes sources d'information, afin de comprendre plus rapidement et plus clairement les problèmes et les risques liés aux délinquants. Les dossiers peuvent parfois comporter des milliers de pages et le document d'évaluation des risques mettra en évidence les points clés de l'affaire en ce qui concerne l'extrémisme/la radicalisation.

En tant qu'outil d'aide à la décision. Dans ce cas, il s'inscrit dans le processus de prise de décision, par exemple en ce qui concerne l'incarcération des détenus dans un centre de détention particulier ou l'application d'un régime spécifique. Il peut être utilisé pour évaluer le risque qu'un individu ne se livre à d'autres activités criminelles ou le risque qu'il pose pour la sécurité, que ce soit sur le plan physique, mental ou autre. Cela aidera à orienter les détenus vers différents systèmes correctionnels au sein de chaque maison d'arrêt, en affectant les

ressources vers ceux qui en ont le plus besoin. Il contribue également à faire en sorte que les centres pénitentiaires soient des environnements sûrs qui peuvent répondre aux besoins de leurs populations.

En tant qu'outil de réinsertion. Il peut servir à élaborer des plans en faveur de la réinsertion des individus et explorer les ressources disponibles. Il s'agit notamment d'outils d'évaluation spécifiques tels que les outils de prévision des actes de violence, les protocoles relatifs aux infractions sexuelles et les outils d'évaluation de l'extrémisme. L'outil peut contribuer à déterminer les besoins liés à la délinquance et à explorer les interventions, la prise en charge et les programmes visant à la minimiser, que ce soit sous la forme de programmes généraux ou de traitements ou d'interventions spécifiques.

En tant qu'outil de révision. Il peut être utilisé pour évaluer les personnes pendant leur détention et pour mettre à jour leur profil en conséquence. Cela permet de s'assurer que les interventions sont en phase et que les individus progressent comme prévu en ce qui concerne la peine qu'ils purgent.

En tant qu'outil de collaboration entre plusieurs services. Dans la mesure où le profil de risque peut être partagé avec d'autres organismes, il permet de les informer au sujet du dossier et des mesures prises en matière de sécurité et de réinsertion. Par exemple, s'il est possible d'échanger des informations avec des collègues du système de justice pénale au cours d'un procès, cet outil peut contribuer à déterminer les peines possibles et à instaurer un dialogue à un stade précoce. Il contribue à créer un langage commun concernant les délinquants.

Mise au point d'outils d'évaluation des risques spécialisés

Lors de l'élaboration d'un outil d'évaluation des risques, il est essentiel de déterminer clairement le type de risque concerné. Si la cible est un groupe extrémiste, il devrait être clairement établi si l'outil d'évaluation des risques est axé sur les vulnérabilités ou sur l'intention ou la capacité de commettre un acte criminel.

De plus, la finalité de l'outil (avoir des objectifs différents, comme mentionné ci-dessus) devrait être clairement établie dès le départ, avant sa création. Lors de l'élaboration d'un outil d'évaluation des risques spécialisé, les deux options suivantes existent.

1. Concevoir un nouvel outil spécialisé d'évaluation des risques en fonction du contexte spécifique dans lequel il doit être utilisé, en s'appuyant sur les

connaissances et les recherches disponibles (c'est ce qui se fait en Espagne, par exemple, et c'est également le cas au Royaume-Uni, où l'ERG 22+ a été conçu).

2. Utiliser un outil existant (des exemples sont fournis ci-dessous) en l'adaptant au contexte spécifique (VERA-2R, par exemple, a été adopté par plusieurs pays de l'UE tels que les Pays-Bas, la Belgique et la Finlande).

Que pouvons-nous apprendre des outils existants?

Trois outils ont fait l'objet d'une analyse approfondie: l'ensemble d'outils RRAP (Évaluation des risques de radicalisation dans les centres de détention), VERA-2R et ERG 22+ ⁽³⁾.

RRAP (Évaluation des risques de radicalisation dans les centres de détention) Le premier des trois outils, l'ensemble d'outils R2PRIS RRAP a été mis au point dans le cadre du projet de la Commission européenne R2PRIS (Prévention de la radicalisation dans les prisons) et est le fruit d'une coopération transnationale concertée entre des universitaires, des chercheurs du secteur privé, des représentants des services correctionnels et des praticiens. Avec son approche de prévention de la radicalisation à plusieurs niveaux comprenant trois outils d'évaluation des risques, il cible tous les types d'extrémismes. Ces outils appliquent l'approche du jugement professionnel structuré, c'est-à-dire que:

- le professionnel est systématiquement guidé;
- le professionnel doit décider de la présence ou de l'absence de facteurs de risque;
- le niveau de risque est évalué par un décideur, à l'aide de différentes catégories de risques/besoins d'intervention.

Le lecteur doit garder à l'esprit que cette évaluation privilégie la signalisation du risque et de la vulnérabilité dans l'ensemble de la population, plutôt que chez les terroristes accusés ou condamnés.

Le premier outil RRAP est «**HV Helicopter View**» (au niveau des maisons d'arrêt/de l'administration pénitentiaire). Il s'agit d'un outil organisationnel d'évaluation des risques qui vise à sensibiliser et à aider les directeurs de centres de détention/les administrateurs du système pénitentiaire à réfléchir et à évaluer les dimensions situationnelles de la prévention de la radicalisation, des facteurs liés aux maisons d'arrêt/au service

(³) Les informations relatives aux outils reposent sur les présentations faites lors de la réunion.

pénitentiaire ainsi qu'aux détenus, et à déterminer les stratégies et les plans d'action qu'il y a lieu de mettre en œuvre. Cet outil doit être utilisé dans le cadre d'une session animée par les administrateurs du système pénitentiaire, les directeurs de centres de détention et leurs équipes de direction afin d'évaluer les facteurs de risque situationnels liés à la radicalisation.

Le deuxième outil, **FBOG (Lignes directrices relatives à l'observation comportementale de première ligne) (première ligne)** est un instrument conçu pour sensibiliser le personnel de première ligne (agents pénitentiaires, éducateurs, enseignants, travailleurs sociaux, etc.) à la radicalisation dans les maisons d'arrêt et pour le soutenir en signalant les comportements/les changements de comportement qui peuvent constituer des signes extérieurs d'une radicalisation cognitive chez les détenus (en mettant l'accent sur l'apparence physique des détenus, la décoration des cellules et les objets en leur possession, la routine quotidienne, les relations avec les autres détenus, le personnel pénitentiaire, les proches et autres, ainsi que le discours des détenus). Cet outil est destiné à être utilisé par les formateurs et les animateurs des services pénitentiaires lors d'ateliers ou de séances de formation avec le personnel de première ligne au cours desquels les participants sont invités à élaborer, selon un modèle prédéfini, «leurs propres» lignes directrices en matière d'observation des comportements.

Le troisième outil RRAP, **Individual Radicalisation Screening** (Détection de la radicalisation chez les individus), s'adresse au personnel technique, principalement les psychologues ou le personnel suivant une formation sur l'utilisation des évaluations psychologiques, et vise à évaluer les risques de radicalisation des détenus, qu'il s'agisse de vulnérabilités individuelles qui peuvent exister avant le stade de radicalisation ou de l'implication plus extrême (militantisme) auprès de groupes radicaux.

L'outil **IRS (Détection de la radicalisation chez les individus)** suit une approche de jugement professionnel structuré (JPS). Il est donc essentiel de comprendre qu'il s'agit d'un moyen structuré d'évaluer les facteurs individuels, interindividuels/de groupe et organisationnels qui peuvent contribuer à la radicalisation des détenus. De plus, cet instrument doit être considéré en conjonction avec d'autres données existantes sur des aspects (p. ex. les facteurs personnels liés aux antécédents, aux comportements et aux vulnérabilités du détenu) susceptibles d'être importants pour la radicalisation. Remplir et répondre au questionnaire est un processus itératif qui peut nécessiter des entretiens avec le détenu, la collecte et l'analyse de rapports d'observation, l'interaction avec d'autres professionnels (p. ex. le personnel de première ligne) et la vérification des renseignements disponibles (au moyen d'autres outils d'évaluation allant des domaines psychiatrique et psychologique aux dossiers

carcéraux disponibles qui fournissent des renseignements sur le comportement du détenu faisant l'objet de l'évaluation). Les questions portent sur 39 éléments relevant de neuf aspects (insécurité affective, estime de soi, radicalisme, distance et déconnexion sociale, besoin d'appartenance, légitimation du terrorisme, supériorité perçue au sein du groupe, fusion identitaire et identification, et activisme). Toutes les réponses doivent être étayées par des preuves. Chaque aspect est noté sur une échelle (de un à cinq) qui est divisée en trois catégories de risques: faible, moyen et élevé. L'analyse des différents aspects permet de savoir si les détenus sont susceptibles de passer par certaines étapes du processus de radicalisation ⁽⁴⁾.

L'utilisation des outils R2PRIS RRAP nécessite un processus de formation et de certification. Le processus

⁽⁴⁾ Pour obtenir un complément d'information, voir en ligne (<http://www.r2pris.org>).
de certification se compose d'une **formation en ligne et en présentiel** et de séances de suivi après la mise en œuvre des outils.

VERA-2R

(Version 2 révisée de l'Évaluation des risques liés à l'extrémisme violent)

La Commission européenne a cofinancé la mise au point de cet outil d'évaluation. L'outil appuie le jugement professionnel des évaluateurs dans le cadre du processus de gestion des risques. S'inspirant des recherches et des données probantes actuelles, il a été élaboré et révisé afin de garantir qu'il tienne compte des travaux de recherche et des tendances actuelles. Au moment de la rédaction du présent article, le VERA-2R semble être l'outil d'évaluation le plus utilisé en Europe. En effet, près de la moitié des participants à l'atelier l'avaient utilisé.

VERA-2R se concentre sur toutes les formes d'extrémisme (violent) et prend en compte cinq domaines: croyances, attitudes et idéologie; contexte social et intentions; antécédents, actions et capacités; engagements et motivations; et indicateurs de protection. Il comporte 36 questions relevant de ces domaines. Il existe également un autre domaine qui explore 11 facteurs liés aux antécédents criminels, aux antécédents personnels et aux troubles mentaux. L'évaluation est effectuée par des personnes formées qui interrogent les délinquants. Elles visent à faire participer les délinquants au processus, tout en recueillant des renseignements sur la façon dont les individus ont fini par commettre des infractions et en évaluant leur potentiel de violence physique ou psychologique à l'égard de la société ou des individus.

L'outil est uniquement utilisé pour évaluer les terroristes et les extrémistes violents qui sont incarcérés. Dans certaines circonstances, il est utilisé pour détecter les détenus vulnérables, mais l'outil ne dispose pas de section consacrée à la détection et n'est pas conçu spécifiquement à cet égard.

Les informations recueillies dans le cadre de l'évaluation sont utilisées dans les interventions et les programmes de réinsertion des individus. Cet outil permet de contribuer au processus préalable au procès au sein du système de justice pénale et peut être utilisé pour appuyer les décisions relatives à la détermination de la peine ⁽⁵⁾.

ERG 22+ (Guide des risques liés à l'extrémisme 22+) Le nombre croissant de condamnations de terroristes en Angleterre et au Pays de Galles a conduit les services pénitentiaires et de probation britanniques à mettre au point l'outil ERG 22+. Il a permis d'étayer la gestion des risques relatifs aux individus dans le système pénitentiaire et le système de probation. Compte tenu du peu de documentation disponible à l'époque, il a fait l'objet d'un projet pilote et d'un examen avant son lancement à l'échelle nationale. Il s'agit d'un processus structuré qui appuie le jugement professionnel et, au moment de la rédaction du présent article, il n'est utilisé qu'en Angleterre et au Pays de Galles.

L'outil ERG 22+ comporte trois domaines: l'implication, le potentiel et la capacité. Dans ces trois domaines, 22 questions permettent d'évaluer l'implication envers une cause extrémiste, d'examiner la façon dont l'individu commettra une infraction en rapport avec cette cause et de déterminer sa capacité à causer un préjudice psychologique ou physique. L'outil examine les facteurs d'incitation et d'attraction à l'origine de l'infraction et brosse un tableau complet des raisons pour lesquelles la personne a commis l'infraction et de la façon dont cette idéologie l'a attirée.

Toutes les personnes reconnues coupables d'une infraction terroriste feront l'objet d'une évaluation au moyen de l'outil ERG 22+, effectuée par

⁽⁵⁾ Pour obtenir un complément d'information, voir en ligne (<https://www.vera-2r.nl/>). du personnel qualifié (psychologues, agents de probation ou agents pénitentiaires) qui font participer les délinquants au processus au moyen d'entretiens et de la rédaction de rapports. L'évaluation intervient même si l'individu ne participe pas au processus. L'outil ERG 22+ comporte un mécanisme de détection qui permet de l'utiliser pour les délinquants vulnérables qui ne sont pas condamnés pour des infractions terroristes, mais qui sont considérés comme étant susceptibles de se

radicaliser ou d'être attirés par une idéologie extrémiste. Cet outil de détection fournit une version abrégée de l'ERG 22+ qui permet de déterminer si une évaluation complète est nécessaire. Cela permet d'économiser du temps et des ressources et de cibler les individus pour lesquels une évaluation est nécessaire.

L'outil permet également de déterminer s'il est nécessaire d'intervenir sur des aspects de la vie et du comportement des individus. Il n'est pas destiné à être utilisé dans le cadre d'un procès et ne permet pas de déterminer la peine ou de contribuer au processus préalable au procès.

Comparaison des outils d'évaluation des risques

Trois outils ont été présentés au cours de la réunion. Ils avaient en commun des dimensions et des facteurs similaires, mais présentaient cependant quelques différences nuancées.

Les outils peuvent être appliqués à différents niveaux: équipe de direction, professionnels de première ligne ou personnel spécialisé. Parmi la population ciblée figurent les personnes susceptibles de se radicaliser (mais qui n'ont pas été inculpées ou condamnées pour des infractions terroristes), ainsi que les individus inculpés ou condamnés pour des infractions terroristes, ou parfois les deux. L'endroit et le moment où les outils peuvent être utilisés constituent une autre différence: avant ou pendant le procès ou seulement une fois la peine prononcée. Une dernière distinction est de savoir si les outils permettent la détection.

Processus de mise en œuvre

L'efficacité de la mise en œuvre des outils d'évaluation des risques dépend du degré de compréhension, de coopération et de coordination entre les divers intervenants qui les utilisent. Il s'agit notamment des personnes qui fournissent des données (informations) pour l'outil (services de renseignement, forces de police, ministère public, personnel pénitentiaire, etc.), des personnes qui travaillent avec l'outil (agents de probation, psychologues, travailleurs sociaux, etc.) et des personnes qui exploitent les résultats de l'outil (agents de probation, psychologues, travailleurs sociaux, ministère public, juges, avocats, autorités locales, etc.).

Par conséquent, idéalement, la prise de décision concernant l'utilisation d'un outil spécialisé d'évaluation des risques et des processus connexes devrait faire l'objet de discussions avec toutes les parties prenantes concernées, avant

d'envisager d'utiliser un outil en particulier. Les décisions relatives à l'utilisation de l'outil, à l'organisme auquel l'évaluation « appartient » et au service qui la réalise, lorsque l'individu passe par le système de justice pénale, sont essentielles pour aider tous les organismes à comprendre le processus et la nécessité de partager les informations.

Dans l'analyse étape par étape qui suit, ce sont les services pénitentiaires qui débutent le processus de mise en œuvre, mais les étapes seraient semblables si c'était les services de probation.

Étape 1. Consulter les parties prenantes concernées sur la nécessité de disposer d'un outil spécialisé d'évaluation des risques pour les délinquants extrémistes violents. Il convient de tenir compte des considérations suivantes.

- La population cible de l'évaluation et la taille de cette population.
- Les coûts de développement, de mise en œuvre et d'utilisation de l'outil dans le système carcéral, en tenant compte des ressources actuellement disponibles et de la manière de les exploiter avec l'outil, au lieu d'en réinventer d'autres.
- Un aperçu des lacunes/besoins auxquels l'outil spécialisé permettrait de répondre (par exemple, mieux faire face à la radicalisation dans le processus de réinsertion ou mieux gérer les délinquants extrémistes violents sur le plan de la sécurité).
- Préciser clairement l'utilisation de l'outil: avant le procès, lors de la détermination de la peine, pour la détection, pour la catégorisation des détenus, pour les interventions ou les programmes, etc.
- Utiliser un processus d'approche structurée fondé sur des données probantes, étayé par les outils actuels de prise de décision et la gestion du risque fondée sur des données probantes.

C'est l'autorité pénitentiaire désignée qui prend la décision d'investir dans un outil spécialisé d'évaluation des risques.

Étape 2. Cartographier les outils actuels d'évaluation des risques des services pénitentiaires et ceux des intervenants pertinents (p. ex. les forces de police). L'objectif est de comprendre sur quels éléments ils se concentrent, quels types d'informations ils fournissent et comment ils sont utilisés pendant la procédure pénale.

Étape 3. Effectuer des recherches sur les outils spécialisés d'évaluation des risques existants en matière d'extrémisme et de radicalisation. Déterminez quel outil répond le mieux aux besoins énoncés à l'étape 1 ou s'il y a lieu de mettre au point

un nouvel outil. Examinez les outils cartographiés à l'étape 2 afin de déterminer quel outil fonctionne le mieux avec les processus existants. Les outils existants peuvent différer en ce qui concerne les publics cibles et l'utilisation (p. ex. les outils permettant la détection et ceux destinés aux processus judiciaires). Il peut être possible d'utiliser des composants appartenant à différents outils, mais vous devez vous assurer qu'ils sont entièrement compatibles une fois intégrés et qu'ils peuvent être utilisés dans plusieurs domaines, pour un résultat qui s'harmonise avec l'ensemble du processus d'évaluation.

Étape 4. Partager les conclusions avec les parties prenantes concernées (en accordant la priorité aux personnes qui doivent travailler directement avec l'outil). Il est essentiel de partager les résultats et de faciliter la discussion sur le fonctionnement de l'outil de manière individualisée. Cela renforce la confiance des utilisateurs et leur permet de mieux comprendre à quoi sert l'outil. Différents évaluateurs apportent des compétences diverses et le partage de ces compétences permet de disposer d'une base de connaissances plus complète.

La décision est prise d'utiliser l'outil X en tant qu'outil spécialisé pour l'extrémisme et la radicalisation.

Étape 5. L'outil doit être adapté au contexte national/local (en termes de législation, de langue, de vocabulaire spécialisé, de circonstances spécifiques, etc.). Toutes les parties concernées devraient comprendre à quoi sert l'outil, mais aussi et surtout à quoi il n'est pas destiné. Si l'objectif est de l'utiliser pour signaler des interventions et des programmes, s'assurer qu'ils sont disponibles et que le personnel concerné connaît l'outil d'évaluation.

Étape 6. Déterminer un site pilote pour travailler avec l'outil spécialisé d'évaluation des risques. La phase pilote sert à soutenir la mise au point des méthodes de travail avec l'outil (étant donné que ces méthodes sont déterminées par la législation locale/nationale et le cadre de justice pénale, les questions posées ci-dessous sont de nature générale).

- Quand doit-il être utilisé? (Au cours de la phase qui précède le procès? Une fois la peine prononcée?)
- Qui sont les évaluateurs? Veillez à ce qu'ils restent en contact, car les commentaires qu'ils fournissent sur le pilote sont essentiels.
- Quel est le groupe cible? (Terroristes condamnés, délinquants vulnérables appartenant à la population générale?) S'assurer que le groupe est diversifié.
- À quelle fréquence doit-elle être réalisée? Tous les ans? Suite à un changement de situation des individus?
-

Comment sera-t-elle documentée? Comment ces informations seront-elles utilisées pour modifier le pilote, l'outil et le matériel de formation?

- Qui bénéficiera d'un accès complet/partiel aux résultats de l'outil d'évaluation des risques? Certaines parties de l'évaluation doivent-elles rester confidentielles? Comment cette confidentialité sera-t-elle garantie?
- Comment les délinquants seront-ils impliqués? Comment pouvez-vous les impliquer au mieux? Et s'ils ne souhaitent pas être impliqués?
- Qui doit connaître l'existence de l'outil?
(Une formation complémentaire peut être nécessaire pour l'équipe de direction des centres de détention, les autorités locales, etc.). Certains groupes peuvent avoir besoin d'une formation de sensibilisation pouvant être dispensée par courriel, dans le cadre de réunions d'équipe, de visites, etc. au lieu d'une formation formelle.

Étape 7. Les personnes qui participent au projet pilote (c.-à-d. qui réalisent l'évaluation des risques ou qui sont directement concernées par celle-ci) doivent être formées à l'utilisation de l'outil. La formation doit inspirer confiance dans l'outil et le processus. Les évaluateurs doivent se sentir soutenus et rassurés en sachant que l'outil repose sur des recherches solides et qu'il est suffisamment robuste pour résister au cas où sa légalité et son authenticité étaient contestées.

Étape 8. Le projet pilote d'évaluation des risques débute et se poursuit pendant une période déterminée.

Étape 9. Examen du projet pilote.

- Quels ont été les avantages de l'outil? Est-il vraiment nécessaire? A-t-il eu une incidence positive? Les utilisateurs pensent-ils qu'il présente de l'intérêt et souhaitent-ils l'utiliser à nouveau?
- Comment améliorer les méthodes de travail? Est-il possible de gagner du temps en supprimant les processus répétitifs?
- Toutes les parties prenantes concernées ont-elles été impliquées?
- Et surtout, toutes les parties concernées doivent fournir des commentaires écrits et verbaux. De petits groupes d'utilisateurs devraient critiquer ouvertement et honnêtement l'outil, en exprimant leurs points de vue, tant positifs que négatifs.
- Produire un rapport et proposer des actions/faire des recommandations, envisager comment il est possible de modifier l'outil, la formation et la pratique.

Étape 10. Modifier l'outil et les méthodes de travail, en exploitant les expériences de la phase pilote. Préparer le déploiement dans d'autres parties du système de justice pénale du pays. Pour le suivi, il devrait exister un plan de révision et de retour d'information, comportant un mécanisme d'assurance-qualité des évaluations et une personne ou une équipe spécialisée pour soutenir les évaluateurs et les décideurs.

Des évaluateurs qualifiés

Il est important de ne pas oublier que ce sont les professionnels qui prennent la décision finale et non l'outil d'évaluation des risques. Les professionnels qui utilisent l'outil d'évaluation des risques et qui établissent le profil de risque sont des maillons essentiels pour garantir l'efficacité d'une telle évaluation.

Actuellement, un ensemble de praticiens, principalement des agents de probation et des psychologues, sont formés pour effectuer et mettre au point des évaluations en prison et en probation au sein de l'UE.

Il est nécessaire de tenir compte des qualifications et de l'expérience suivantes pour déterminer qui est en mesure d'évaluer le risque d'extrémisme et de radicalisation chez les délinquants:

- expérience en matière d'évaluation des risques;
- expertise dans le domaine de la radicalisation;
- expérience/connaissance de la population cible;
- expérience/connaissance avec le contexte carcéral (le cas échéant);
- un bagage dans les domaines de la psychologie ou de la santé mentale, si les éléments/indicateurs de l'outil l'exigent;
- formation sur l'utilisation de l'outil spécialisé d'évaluation des risques.

Afin de garantir la qualité des outils d'évaluation des risques et de leurs évaluateurs, des contrôles supplémentaires peuvent être intégrés au système. Par exemple, une fois terminées, les évaluations des risques peuvent être révisées par d'autres évaluateurs (les résultats devraient être similaires). De plus, des évaluateurs expérimentés peuvent se voir confier la tâche permanente de vérifier les évaluations d'autres professionnels, afin de s'assurer que les outils sont utilisés correctement.

Les recherches portant sur le lien entre la santé mentale et l'extrémisme/la radicalisation ont suscité un débat sur la question de savoir si les évaluateurs d'outils spécialisés d'évaluation des risques devraient avoir des qualifications en psychologie/psychiatrie. Dans la pratique, de nombreux agents de probation et

travailleurs sociaux peuvent être évaluateurs. Ils ont souvent beaucoup plus de contacts avec les délinquants et disposent, par conséquent, de plus d'informations pour l'évaluation des risques.

Étant donné que les avocats de la défense utilisent pendant le procès les résultats des évaluations des risques réalisées lors de la phase préalable au procès, les évaluateurs doivent également être formés pour défendre leurs décisions lors des comparutions devant le tribunal.

Préjugés et stéréotypes

Les évaluations ne doivent pas comporter de préjugés ni de stéréotypes et les rédacteurs doivent les éviter tout au long du processus. Dans le cas contraire, leurs évaluations ne seront pas solides et ne feront pas le poids en cas de contestation: elles sembleront injustes et peu fiables.

Tout au long du processus d'évaluation, les évaluateurs doivent garder à l'esprit les points suivants:

- Être mesuré et impartial: veiller à présenter une vision juste à l'aide d'informations positives et négatives.
- Utiliser un langage simple et facile à comprendre (évités les acronymes ou le vocabulaire spécialisé sans les expliquer); il est très important que les personnes faisant l'objet de l'évaluation comprennent le langage utilisé.
- Utiliser des termes neutres.
- Tenir compte du handicap et de la différence, sans faire d'hypothèses.
- Éviter, dans la mesure du possible, de faire allusion à la race, à l'origine ethnique, au sexe, à l'âge, etc. et ne pas avoir recours aux stéréotypes.
- Connaître l'incidence de l'évaluation/de la détection sur les personnes, leurs pairs et les autres personnes concernées par leur détention. Réaliser l'évaluation d'un «extrémiste» peut impliquer que la personne est étiquetée, quel qu'en soit le résultat de l'évaluation. Il en va de même du déplacement d'un détenu vers des unités ou des quartiers particuliers pour la réalisation d'une évaluation spécifique.

Évaluation des risques chez les extrémistes ayant des besoins complexes: les troubles du spectre autistique

S'il n'existe aucune preuve empirique indiquant que les personnes autistes sont plus susceptibles de commettre des actes terroristes, il convient cependant de déterminer comment évaluer l'autisme et de vérifier que les évaluations

actuelles tiennent bien compte des risques et des facteurs connexes. L'autisme est un spectre et nous devons être très conscients, dans ce contexte, des préjugés et des étiquettes associées aux personnes concernées.

Les traits de caractère des personnes autistes tels que les centres d'intérêt limités, une imagination débordante, l'obsession et la compulsion et les difficultés de communication sur le plan social peuvent avoir une influence significative sur les entretiens, la manière dont les individus correspondent aux cadres d'évaluation et la mesure dans laquelle ils peuvent participer aux processus, aux programmes et aux interventions.

De nombreuses études de cas soulignent la nécessité d'une évaluation spécifique qui reflète une meilleure compréhension des éléments moteurs et soutient des résultats positifs pour les délinquants. Les outils d'évaluation actuels peuvent ne pas reconnaître les traits de caractère des personnes autistes et les diagnostics peuvent être facilement négligés lors des entretiens avec certains types de personnes autistes.

Nous avons donc besoin de plus de formation, d'un outil d'évaluation différent et d'une meilleure compréhension du fait que les évaluations actuellement utilisées ne donneront pas toujours des résultats sûrs pour les individus et l'ensemble de la société.

Recommandations finales

- Dans les cas où un délinquant extrémiste a été diagnostiqué comme étant autiste, il y a lieu de prendre en compte les liens entre les deux en ce qui concerne l'évaluation, la formulation et la réduction des risques.
- Chez les délinquants terroristes autistes, différents aspects de l'autisme peuvent influencer divers facteurs de risque et différentes parties du «parcours». Chaque individu est différent et la formulation doit être dynamique.
- Les facteurs de protection peuvent s'expliquer dans le contexte de l'autisme.
- La formulation des facteurs de risque et des facteurs de protection, ainsi que les types d'entretiens doivent être éclairés par la compréhension du rôle de l'autisme dans le contexte (6).

Milieu carcéral et contexte de la communauté

Comparée aux risques qui existent au sein de la communauté, la dynamique des risques en détention peut être très différente. Il est essentiel d'être parfaitement conscient de chaque type de risque et de déterminer les extrémités de l'échelle de risque pour que le plan de gestion des risques soit plus constructif et moins restrictif. En détention, certains individus peuvent être

vulnérables face à d'autres détenus et être susceptibles de se radicaliser ou d'intégrer un réseau. Cependant, après la remise en liberté, les membres de la famille et l'environnement familial peuvent atténuer ce risque. L'évaluation peut donc accroître les différents facteurs de risque. Au sein de leur communauté, les individus peuvent avoir accès à de la propagande qui n'est pas disponible en prison. Ainsi, le risque sera différent. Il est essentiel d'observer la nature variable du risque et l'incidence de l'organisme et de l'environnement sur celui-ci afin de garantir l'efficacité du plan de gestion des risques.

Participation des délinquants à l'évaluation des risques

Un aspect important de toute évaluation consiste à mener un entretien efficace avec les délinquants; vous devez en profiter pour tirer le plus d'informations possible. La qualité d'une évaluation dépend des informations sur laquelle elle se fonde et de la qualité de sa structure et de sa rédaction. Il est important de faire participer les détenus au processus et de faire entendre leur voix. L'entretien constitue une bonne occasion d'explorer les divergences lorsque les versions des détenus ne correspondent pas aux informations que vous avez obtenues ailleurs. Les évaluateurs doivent tirer leurs conclusions en utilisant toutes les sources d'information

(⁶) Informations fondées sur les recherches du Dr.

Zainab Al-Attar de l'université du Lancashire central

disponibles. Toutes les décisions prises au cours de l'évaluation doivent pouvoir être justifiées et défendues et reposer sur des sources actuelles vérifiées. L'empathie, la transparence et l'absence de jugement de la part des évaluateurs peuvent susciter la confiance des détenus, leur permettre de croire au processus d'évaluation pendant l'incarcération et encourager la divulgation.

Les détenus désengagés fourniront des informations imprécises et obsolètes. L'évaluation manquera de profondeur et des aspects importants de l'affaire peuvent être omis. L'évaluation sera ainsi susceptible d'être contestée par différentes sources. En outre, si l'évaluation est ensuite utilisée pour d'autres travaux, interventions, programmes, etc., ses recommandations en matière d'interventions peuvent être erronées ou inefficaces, tandis que des points essentiels peuvent être négligés.

Dans certains cas, il peut ne pas être approprié ou possible de partager certaines informations avec les délinquants (p. ex. lorsqu'elles doivent demeurer

confidentielles pour des raisons de sécurité nationale). Il est essentiel que l'évaluation permette d'inclure ces informations sans pour autant qu'elles ne puissent être divulguées. Certaines évaluations, par exemple, comportent des sections qui ne peuvent pas être divulguées sans l'autorisation de l'auteur. Cela permet d'éviter que des informations susceptibles d'avoir une incidence négative sur un individu ou un organisme ne deviennent publiques.

Les délinquants peuvent occulter leurs pensées et leurs actes. Lors de la réunion du groupe de travail RAN P&P, les participants ont mentionné des exemples de groupes de délinquants qui alignaient leurs discours ou feignaient d'adopter un comportement «louable» pendant leur détention. De telles situations peuvent présenter des difficultés pour les évaluateurs. Toutefois, étant donné que plusieurs sources d'information sont utilisées et que l'évaluation des risques devrait être répétée au fil du temps, les délinquants auront de la difficulté à maintenir constamment une version inventée.

Conclusions

Le terme «évaluation des risques» est devenu un mot à la mode dans le domaine de la radicalisation en prison et en probation. Cet intérêt et cette attention sont justifiés, car ces évaluations sont (ou du moins devraient être) au cœur des processus décisionnels concernant les délinquants extrémistes (violents) et terroristes. Outre la procédure judiciaire dans laquelle ces délinquants sont impliqués, l'évaluation des risques peut avoir une forte influence sur leur quotidien dans les maisons d'arrêt ou au sein des communautés. Elle est également essentielle pour mettre en place les mesures de sécurité et de réinsertion appropriées.

Les outils spécialisés d'évaluation des risques pour l'extrémisme sont précieux, car ils abordent des éléments que d'autres évaluations des risques omettent. La base de données factuelles existantes n'est pas (encore) assez importante pour pouvoir valider scientifiquement ces outils. Le fait qu'ils soient utilisés auprès d'une population relativement peu nombreuse, dans certains pays seulement et pendant une courte période limite les possibilités de recherche.

La tendance actuelle consistant à utiliser des outils plus spécialisés et le nombre malheureusement croissant de délinquants extrémistes et terroristes ouvrent la voie à des investissements dans la recherche.

La mise en œuvre d'outils spécialisés d'évaluation des risques nécessite une attention particulière. Il est rentable d'utiliser des outils existants comme point de départ et cela permet de garantir un niveau de qualité plus élevé au départ.

Comme c'est le cas pour les interventions axées sur la prévention ou la prise en charge de la radicalisation, l'efficacité de l'évaluation des risques dépend en fin de compte de la compétence des professionnels qui utilisent les outils. Par conséquent, la nomination et la formation d'évaluateurs qualifiés sont tout aussi importantes que l'élaboration d'un outil efficace d'évaluation des risques.

Le groupe de travail RAN P&P devrait aborder le sujet de l'évaluation des risques lors de ses prochaines réunions. Se tenir au courant des nouvelles tendances et perspectives, tirer des enseignements des autres outils en cours d'élaboration et partager les enseignements tirés permettront aux professionnels européens des services pénitentiaires de probation de progresser dans le domaine de l'évaluation des risques en matière de radicalisation et d'extrémisme.